

Annexe 1
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Note synthétique

(Art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des femmes et des hommes ainsi que des moyens affectés aux missions de secours.

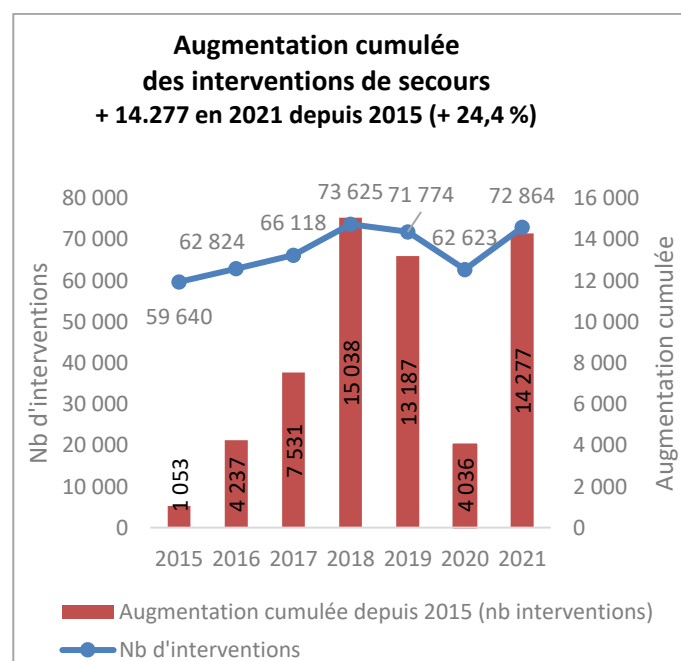
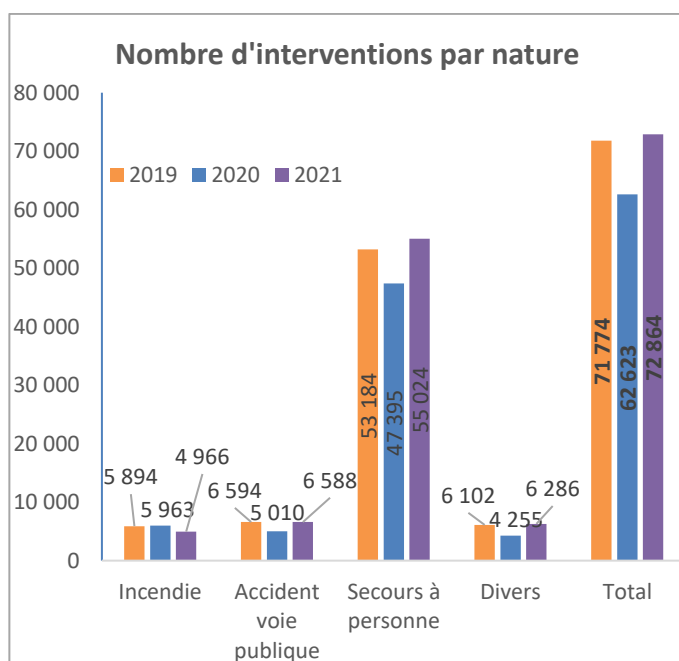
I- Eléments de contexte

Population municipale de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 31 décembre 2020 (recensement 2018) ¹	Au 31 décembre 2021 (recensement 2019) ²	Variation 2020 / 2021	
1.412.502	1.429.272	+ 16.770	+ 1,2 %

Impacts de la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 sur le budget du SDIS

En 2020, les confinements et couvre-feu successifs ont eu un très large effet sur l'activité opérationnelle du SDIS et une baisse globale de 12,7 % des interventions par rapport à 2019 a été constatée. L'année 2021 marque un retour à une activité plus conforme, puisque le nombre des interventions est en hausse de plus de 16 % par rapport à celui comptabilisé en 2020 et de 1,5 % comparé à celui de 2019 (avant crise sanitaire).



De surcroît, le SDIS a été sollicité pour collaborer aux actions de prévention de la pandémie de COVID-19 : centres de vaccination, tests de dépistage.

¹ Décret 2020-1706 du 24 décembre 2020

² Décret 2021-1946 du 31 décembre 2021

Ces actions se sont traduites par une mobilisation de l'ensemble des personnels du SDIS et la mise à disposition de matériels et de fournitures. En contrepartie, l'Etat a indemnisé le SDIS pour les actions menées sur le vaccinodrome de Rezé et les dépistages aéroport. Sur le plan budgétaire, cela s'est concrétisé par des dépenses à hauteur de 975.900 € et par des recettes de 863.600 € (dont 12.000 € feront l'objet de l'émission d'un titre de recette en 2022).

Le budget par grands postes

Section de fonctionnement

En milliers d'euros

Dépenses	CA 2021	N / N-1	Recettes	CA 2021	N / N-1
Charges de personnel dont PFR	80.770	+2,6%	Contribution du Département dont PFR	53.000	+1,2%
<i>Dont masse salariale</i>	66.541	+2,7%			
Dépenses de gestion	12.516	+3,8%	Contribution des communes et EPCI	48.876	+0,6%
Frais financiers	878	-15,1%	Autres recettes	2.100	+16,7%
Subventions	638	-1,8%	Cessions	1.157	NS
Provisions	111	NS	Reprise sur provisions	50	NS
Charges COVID (dont charges propres au SDIS)	1.102	NS	Produits COVID	851	
Total des dépenses réelles	96.015	+3,7%	Total des recettes réelles	106.034	+3,0%
Dotations aux amortissements	12.091	+2,6%	Neutralisation des amortissements	3.000	+50,0%
Autres dépenses d'ordre	1.643	NS	Autres recettes d'ordre	527	NS
TOTAL DES DEPENSES	109.749	+5,0 %	TOTAL DES RECETTES	109.561	+4,3 %

NS : Non significatif

Section d'investissement

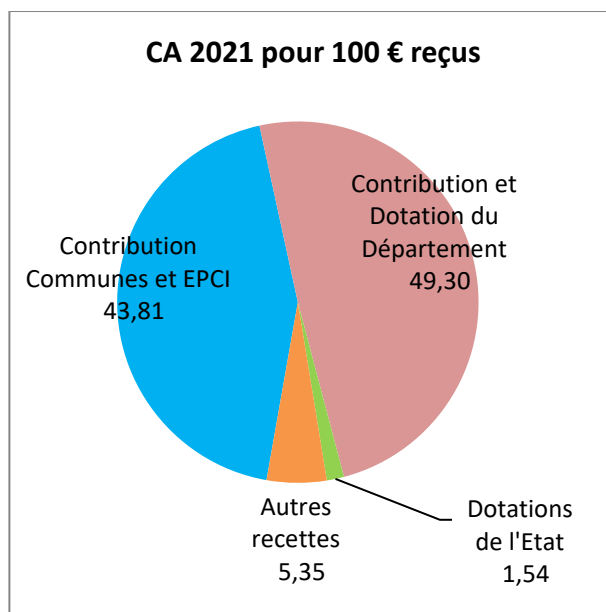
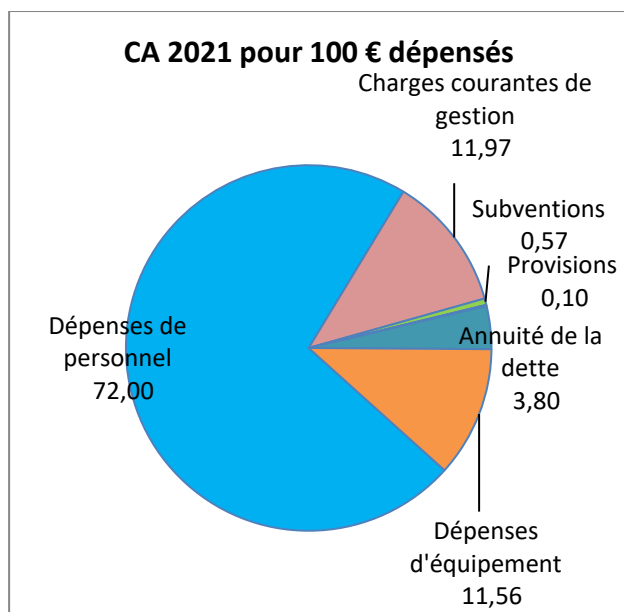
En milliers d'euros et hors double compte

Dépenses	CA 2021	N / N-1	Recettes	CA 2021	N / N-1
Remboursement du capital des emprunts	3.393	- 2,4 %	Dotation du Département	2.000	- 50,0 %
Dépenses d'équipement	12.991	+ 19,3 %	FCTVA	1.604	- 10,8 %
			Capitalisation du résultat	470	NS
Autres	455		Remboursement CIR	1.889	NS
			Autres	45	-
Total des dépenses réelles	16.839	+17,2%	Total des recettes réelles	6.008	-29,0%
Neutralisations des amortissements	3.000	+50,0 %	Amortissements	12.091	+ 2,6 %
Autres dépenses d'ordre	527	NS	Autres recettes d'ordre	1.643	NS
TOTAL DES DEPENSES	20.366	+24,1 %	TOTAL DES RECETTES	19.742	-8,0%

NS : Non significatif

La gestion de l'exercice 2021 conduit aux résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de la gestion de l'exercice 2021 <u>avant</u> neutralisation des dotations aux amortissements	- 3.188.015,62 €
Résultat de la gestion de l'exercice 2021 <u>après</u> neutralisation des dotations aux amortissements	- 188.015,62 €
Résultat antérieur reporté (exercice 2020)	+ 3.943.647,64 €
RESULTAT NET	+ 3.755.632,02 €
Section d'Investissement	
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 623.998,48 €
Solde d'exécution antérieur reporté (exercice 2020)	+ 2.981.086,74 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 2.357.088,26 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 722.561,78 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	+ 1.634.526,48 €



II- Les engagements pluriannuels

Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programme.

Le stock des autorisations de programme votées s'élève à 72,0 M€ au 31 décembre 2021 dont 18,5 M€ de dépenses ont été réalisées au 31 décembre 2021. Les crédits de paiement pour l'exercice 2022 de ces autorisations de programme s'élèvent à 15,8 M€ et 37,6 M€ restent à financer sur les exercices suivants.

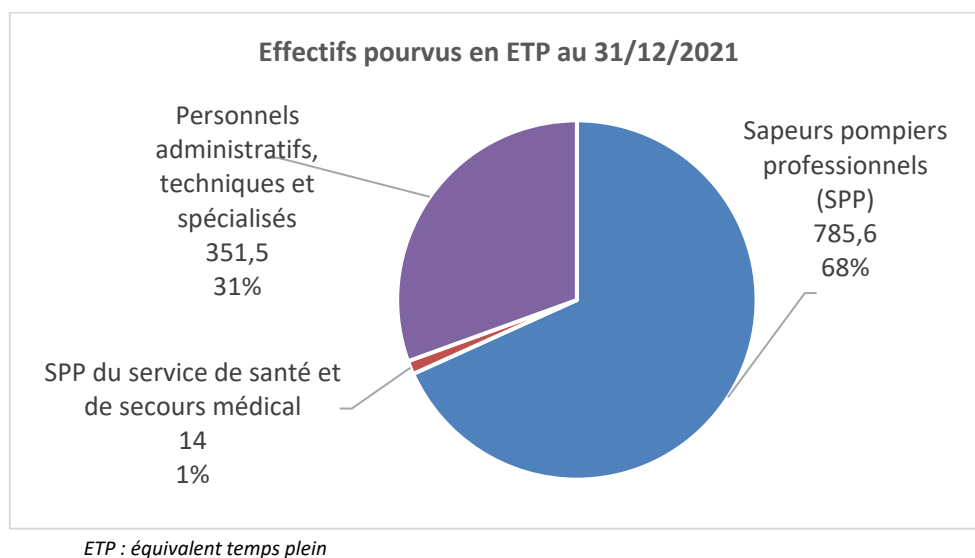
III- Les indicateurs financiers

	Valeur au 31/12/2021	Evolution par rapport à 2020
Stock de dette	29.419.811 €	- 3.392.555 €
Epargne brute (ou CAF)	8.923.342 €	- 13,6 %
Taux d'épargne brute	8,6 %	/
Epargne nette	5.530.787 €	- 19,3 %
Taux d'épargne nette	5,3 %	/
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,3	/

Sous l'effet d'une reprise des recrutements et de mesures réglementaires pesant sur la masse salariale, les dépenses réelles de fonctionnement affichent depuis 2019 un dynamisme supérieur à celui des recettes réelles provoquant alors un nouvel effet dit « de ciseaux ». Cela se traduit par une forte contraction de l'épargne brute : - 12,6 % en 2019, - 8,0% en 2020 et -13,6 % en 2021 ; celle-ci se situant à 8,9 M€ en 2021, elle ne représente plus que 8,6 % des produits de fonctionnement. Sur cette même tendance, l'épargne nette s'élève à 5,5 M€, son taux passant sous la barre des 6 % (5,3 %).

Le phénomène d'insuffisance des recettes réelles de fonctionnement pour la couverture de la totalité des dotations aux amortissements de l'exercice, observé depuis 2019 s'intensifie. En effet, le recours à la neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics à son niveau maximal (3 M€) ne permet désormais plus d'éviter le déficit comptable = -188.000 €.

IV- Les effectifs



Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.283 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en activité - hors double statut - qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.